

Duquesne University

## Duquesne Scholarship Collection

---

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

---

6-27-2008

### 19. L'attachement à la vie communautaire est prioritaire; à M. Collin

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

#### Repository Citation

de Mare, C. (2008). 19. L'attachement à la vie communautaire est prioritaire; à M. Collin. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/73>

This Chapitre III is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

**L'attachement à la vie communautaire  
est prioritaire  
à M. Collin<sup>1</sup>**

*La veille du jour où fut écrite cette lettre<sup>2</sup>, le 20 septembre 1851, s'est tenu à Notre-Dame-du-Gard le dernier d'une série de Conseils où furent examinés les moyens de renforcer par la pratique de la Règle et de la vie commune, l'union des communautés éloignées avec la Maison-Mère. Dès lors, il n'est point étonnant de retrouver ici les mêmes accents que dans la lettre au P. Laval<sup>3</sup> quelques mois auparavant : observance de la Règle (régularité) et maintien d'une vie de communauté authentique.*

Notre-Dame du Gard, 21 septembre 1851

Mon bien cher Confrère

Avant de répondre à vos lettres du 16 juillet, je vais vous dire un mot de ce qui nous préoccupe ici. Hier 20, nous avons eu notre dernier conseil. Nous nous sommes préoccupés toute la journée de l'état général de la Congrégation et des moyens à prendre pour la consolider et surtout pour la maintenir dans l'esprit de Dieu et dans une bonne discipline. Nous

---

<sup>1</sup> Collin, Marcellin 1818-1904), du diocèse de Vannes. Consécration le 18 novembre 1842; prêtre le 5 février 1843, il part pour Bourbon le 11 avril 1843. Missionnaire, puis supérieur en septembre 1849; rentré en France à la fin août 1852. Conseiller général; directeur du séminaire des Colonies; visiteur puis provincial de la mer des Indes. Assistant de la Congrégation. Supérieur de diverses maisons. Il meurt à Paris le 21 mai 1904.

<sup>2</sup> N.D. XIII, pp. 293-297.

<sup>3</sup> N.D. XIII, pp. 55-57.

sommes en ce moment dans une période où il est urgent de prendre des mesures sérieuses pour le bien de la Congrégation. Un peu plus tôt c'eût été trop tôt, un peu plus tard ce serait probablement trop tard. Nous avons à nous prémunir contre un danger imminent qui est inhérent à toute œuvre en Mission. Ce danger consiste en ce que chaque communauté, chaque missionnaire prenant à cœur, avec cette ardeur du zèle que Dieu lui donne, l'œuvre dont il est occupé, lui sacrifie la Règle, la soumission aux ordres des supérieurs et l'esprit de communauté. Il arriverait de là qu'au bout de quelques années la Congrégation serait disloquée dans tous ses joints et Dieu sait ce que deviendrait la sainte œuvre qu'il a daigné nous confier et à laquelle il nous a fait et fait encore journellement faire tant de sacrifices.

Le missionnaire, le Supérieur et le chef de Mission, chacun dans sa sphère, ne voit que ce dont il est chargé, que le bien qu'il a devant lui et se précipite sur le champ de bataille, avec toute l'ardeur de son zèle, il s'absorbe tout entier dans son œuvre et oublie qu'il appartient à un corps qui doit marcher ensemble et s'affranchit trop facilement des liens par lesquels Dieu l'y a attaché. Il résulte de là qu'autant il y a de missionnaires, autant il y a d'hommes isolés ; et ce qu'on avait gagné pour le moment on le perd au centuple dans la suite des temps. On voit des âmes à sauver, du travail à faire, mais la vie de communauté est une entrave, on s'en débarrasse ; on voit qu'en vivant saintement, selon l'esprit de communauté et dans l'observance des Règles on ne pourrait pas faire autant de bien, on ne sauverait pas autant d'âmes qu'on ferait si on était libre dans son action, et on brise la vie de communauté pour se livrer à l'ardeur de son désir.

Par suite plus de régularité, plus d'esprit intérieur, plus de relations d'obéissance avec son supérieur qu'autant qu'on n'est pas gêné, au moins plus d'obéissance parfaite, plus de liens entre les communautés et le Supérieur général et la Maison Mère. On croit obéir à un mouvement de zèle et on suit l'entraînement bouillant de la nature. On se console de la perte de l'esprit intérieur et de la vie de communauté par le bien qu'on a fait dans les âmes qu'on s'efforce de sauver et on ne considère pas le mal qu'on se fait à soi-même et aux autres. On fait un peu de bien en petit et on fait le mal en grand, en relâchant tous les liens de la Congrégation, en détruisant tout espoir de sa persévérance à venir dans la ferveur, en la privant du puissant moyen d'action que lui donne

la marche d'ensemble et la discipline forte. Un corps disloqué ne peut plus se mouvoir, il n'a de vie que pour la souffrance. La Congrégation réduite à cet état par le zèle imprudent de ses membres, a quoi pourrait-elle être bonne ? Que d'âmes se perdraient à la suite par cette imprudence du moment actuel ! De manière qu'en suivant l'ébullition d'un zèle qui n'est pas guidé par l'esprit de Dieu, le missionnaire s'expose à perdre mille âmes pour une qu'il a sauvée.

Nous avons donc à nous occuper sérieusement de la question vitale de la discipline générale de la Congrégation. Nous avons à veiller à cette ardeur qui vous dévore vous autres à Bourbon, qui détruit la vie régulière à Maurice, qui fait sentir ses effets en Guinée. Nous avons résolu de nous prémunir contre l'égoïsme particulier de chaque Mission, de chaque communauté, de chaque missionnaire. On ne s'intéresse qu'à l'œuvre dont on est occupé et on lui sacrifie tout, c'est de l'égoïsme, si vous examinez bien. Ce ne sont pas des reproches que je vous fais, tant s'en faut. Le P. François vous dira que j'ai toujours été satisfait de la communauté de Bourbon. Je sais que vous avez toujours fait tout ce qui était possible dans la situation où vous vous trouviez ; mais je veux vous prémunir, vous et vos chers Confrères, contre le penchant naturel du missionnaire et contre les circonstances à venir.

Tâchez donc de faire tout ce qui est en vous pour maintenir le bien qui existe chez vous et pour l'améliorer. Je crois votre position actuelle plus favorable à la vie de communauté qu'elle ne l'était auparavant. Vous n'avez plus à vous préoccuper de ce que pourra dire l'administration civile, ni autant à vous inquiéter de l'opposition du clergé. Vous n'avez d'autre précaution à prendre que de vous entendre avec Monseigneur, qui comprendra bien que vous ne pouvez manquer à vos règles. Votre position à la Rivière des Pluies et les trois autres postes semblent être peu favorables. Ne pourriez-vous pas prendre vos mesures pour que les missionnaires chargés des postes du Brûlé, du Quartier français et du Chaudron ne restent absents de la communauté que deux nuits dans la semaine et que le reste du temps, hors les circonstances extraordinaires, vous soyez tous ensemble ? Voyez, examinez en la présence de Dieu. Je ne vous dis cela que pour fixer votre attention et vous faire examiner ce qu'on pourrait faire. Faites-moi connaître vos idées, sur l'organisation qui pourrait être la plus favorable à la vie de communauté et la plus conforme à nos Règles.

Avec Monseigneur il faut être un peu sur vos gardes pour ne pas donner lieu à ce que Sa Grandeur, sans y faire attention, ne s'ingère dans l'intérieur de l'organisation et direction de la communauté. J'ai pensé qu'il vaut mieux attendre à vous répondre au sujet de Maurice que votre seconde lettre me soit arrivée pour que je sache tout le résultat de votre visite. J'attendrai donc à écrire à nos confrères de Maurice que le prochain paquet soit arrivé. Je n'ai pas besoin de répondre à la question que vous m'avez adressée au sujet de Rodrigue ; j'approuve la réponse de M. Le Vasseur. Seulement on ne devait pas envoyer là M. Thévaux sans vos ordres.

Veillez sur l'ardeur bouillante du P. François : 1° pour qu'il ne se tue pas ; 2° pour qu'il n'outrepasse pas les Règles et l'obéissance. J'approuve votre conduite prudente pour le jeûne : il faut qu'il ne jeûne qu'autant que sa santé ne court pas de danger. Je n'ai pas encore reçu sa lettre.

Tout à vous en Jésus et Marie !

*F. Libermann, sup.*





*Libermann a occupé les appartements du supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit en novembre 1848 : que de lettres et de Mémoires rédigés dans ce bureau jusqu'en novembre 1851 !*